



## COMMUNIQUÉ

### **Joliette, le 22 novembre 1999 - POUR UN FINANCEMENT ADÉQUAT DES GROUPES COMMUNAUTAIRES.**

Le Conseil régional de l'environnement de Lanaudière (CREL) se joint aux organismes communautaires de la région dans cette démarche de sensibilisation auprès des dirigeants gouvernementaux sur la situation déplorable de bien des organismes issus du milieu.

En environnement comme en d'autres domaines, une bonne partie de la main d'oeuvre provient historiquement de programmes d'employabilité. La raison en est que les organismes communautaires ne disposent pas des ressources financières pour se payer la main d'oeuvre nécessaire à leurs activités.

Notre gouvernement doit comprendre que nos organismes occupent une place unique et nécessaire dans leur domaine d'intervention et que des efforts considérables sont consentis quotidiennement pour lutter contre l'exclusion, pour rendre notre société plus humaine envers les démunis et pour prendre en compte les situations inacceptables et les inquiétudes légitimes des citoyens, notamment dans le domaine de l'environnement. Les coupures effectuées dans le budget d'Emploi Québec ont fait mal aux organismes et aux individus employés ou desservis par ces organismes.

Dans une perspective de développement durable, qui commande que l'équité sociale et intergénérationnelle soit respectée, nous demandons au gouvernement d'accorder aux organismes communautaires le financement de base nécessaire à l'accomplissement de leur mission et de leur mandat. Ce serait une mesure active de lutte contre l'exclusion du travail, contre la précarité des emplois et pour la participation active des citoyens à l'avenir de la société quelque soit leur classe sociale.

Il faut que le gouvernement réalise que les organismes communautaires rendent des services nécessaires à une population qui ne peut se les payer. Souvent, la nature même de ces services se prête mal à leur commercialisation. Le gouvernement doit donner aux organismes des moyens d'action à la hauteur de leur rôle social car il est clair que l'entreprise privée ne pourra pas jouer ce rôle parce qu'il est impossible de tirer des revenus suffisants d'une clientèle qui, souvent, subvient à peine à ses besoins matériels essentiels.

Le gouvernement doit aussi réaliser qu'un environnement sain fait partie des conditions gagnantes pour un développement social harmonieux et qu'à ce titre, les investissements dans le domaine de doivent pas rester l'apanage de l'entreprise privée car, « ce qui n'est pas payant » doit aussi être pris en compte si nous voulons assurer un environnement sain à nos enfants.

(450) 756-0186